



La Lettre de Tête en l'air

EDITORIAL

Décembre 2010 - N°18

Sommaire

Dossier: les aides scolaires	
- entretien Jean-Marc Roosz	2
- le SESSAD	7
- fiche pratique	8
Témoignages	9
- Nicolas, Camille	
Écho des réseaux :	11
- La journée des Dys	
Nous avons lu pour vous	12
Rubrique trucs et astuces	13
Appel à témoignage	14
Nous avons besoin de vous	15

Comité de rédaction

Diane MOSNY
Véronique MURE
Sophie ROUGNON

Impression
Montparnasse Expression

« Encore un nouveau numéro sur l'École ! » allez-vous dire. Oui ! Toute l'équipe du journal de Tête en l'air a de nouveau souhaité aborder ce thème très important.

Après l'hôpital, l'enfant suivi en neurochirurgie doit retrouver une vie scolaire la plus normale possible.

Il ne doit pas subir une double peine : la maladie puis des difficultés d'apprentissages lors de son retour dans sa classe.

Non ! Nous avons souhaité mettre en avant toutes les aides existantes pour faciliter la vie de l'enfant à l'École, dans ses apprentissages et pour le passage de ses examens et concours : ceci, à travers des témoignages, des interviews de professionnels, des adresses, des bibliographies.

Joint à ce numéro, vous trouverez également un questionnaire. En prenant quelques instants pour le compléter, cela nous permettra de mieux vous connaître, de prendre connaissance de vos besoins, de vos attentes.

Prenez quelques minutes pour y répondre et renvoyez-le à Tête en l'air. Nous pourrons ainsi continuer à mieux vous accompagner.

Enfin, nous lançons un appel à témoignage pour le prochain numéro qui sortira avant l'été : quels adultes sont devenus les enfants opérés en neurochirurgie il y a plusieurs années ? Ces enfants sont devenus grands. Nous attendons leur témoignage sur leur parcours, leurs joies et leurs difficultés.

Toute l'Équipe de Tête en l'air vous souhaite de très bonnes fêtes et une année 2011, riche en bonheurs petits et grands.

Sophie Rougnon

Dossier : Les aides scolaires

Entretien avec Jean - Marc Roosz,
Président de l'association Dyspraxique Mais Fantastique (DMF)

Malgré les avancées de la loi du 11 février 2005, la scolarisation de nos enfants en situation de handicap est un chemin qui prend du temps, de l'investissement, qui demande une oreille attentive, des rencontres intelligentes, des implications, des mises en place, une organisation, des moyens...

Le but étant de permettre à tout enfant d'avoir une « vie d'élève ».

Cette route est parfois faite de tâtonnements, d'hésitations, d'erreurs...

C'est pour faciliter ce cheminement et découvrir de nouvelles idées dans cette conquête des savoirs, que nous avons souhaité rencontrer Monsieur Jean-Marc Roosz qui nous dévoile, par des exemples bien concrets, qu'une scolarisation enrichissante de nos enfants est possible !

Entretien avec Jean - Marc Roosz, Président de l'association Dyspraxique Mais Fantastique (DMF)

Tout enfant handicapé est de droit un élève :

La loi de 1975 prévoyait l'intégration à l'école des élèves en situation de handicap ; cela sous-entendait qu'ils y étaient étrangers et qu'on pouvait les intégrer.

La loi de 2005 suppose que tous les élèves handicapés doivent, au même titre que n'importe quel enfant, être inclus dans l'école de la République moyennant des adaptations et des aménagements dont les axes majeurs, la compensation et l'accessibilité, sont disposés par la loi : rendre accessibles les locaux, les savoirs et les apprentissages, les supports pédagogiques, donc, afin de rendre le « métier d'élève » possible et accessible.

Le concept majeur est : éviter ou contourner les « basses tâches » empêchées dans le cas de trouble des apprentissages, telles que l'écriture manuelle et certaines manipulations qui ont un coût cognitif exorbitant, pour permettre l'accès aux « tâches hautes » : apprendre, créer des liens, développer et construire les savoirs.

Les adaptations, les aménagements reposent sur l'aide humaine, telle que la présence d'auxiliaires de vie scolaires (AVS), de l'aide matérielle, c'est-à-dire: ordinateurs, logiciels de synthèse vocale, de mathématiques, de géométrie, etc....

La plupart du temps, les élèves ayant des troubles des apprentissages ou des troubles cognitifs spécifiques, ont également besoin de supports pédagogiques adaptés. Ces adaptations doivent être réalisées au plus près du profil cognitif de l'élève.

Voici quelques exemples :

- tel élève va avoir besoin de supports aérés, d'interlignes plus importants,
- certains auront besoin d'un format A4, d'autres d'un agrandissement en format A3, mais pas tous car la poursuite du regard peut se perdre sur la feuille, sur le support,
- d'autres auront besoin de lignes surlignées en couleur, alors que d'autres auront besoin qu'elles soient soulignées,
- certains auront besoin que les lettres elles-mêmes, ou que les mots soient en couleur, en alternant les couleurs ligne par ligne,
- le professeur peut fournir les cours et les exercices sur clé USB et par courriel. Il peut anticiper auprès de l'élève et de ses parents en indiquant les livres qui vont être étudiés en classe, pour que ces derniers se les procurent en version audio (des logiciels de reconnaissance vocale existent) ou en version numérique. Certains professeurs choisissent spécifiquement des œuvres existant déjà en version audio ou numérique, souvent téléchargeables gratuitement,
- en mathématiques, par exemple, les exercices peuvent être donnés à l'avance afin d'être adaptés par l'AVS, ou à défaut à la maison en terme de couleur, d'aération, de lisibilité et d'accessibilité pour l'élève.

Dossier : Les aides scolaires

Ces nombreux enfants aux troubles cognitifs spécifiques, ont besoin que, la plupart du temps, les éléments des supports pédagogiques soient séquencés :

Pour une question posée, la réponse à apporter doit pouvoir être inscrite en dessous de la question. Cela évite les allers-retours du regard entre différents plans et réduit les tâches de « bas niveau » (la poursuite du regard) au profit des tâches de « haut niveau » : répondre aux questions. De même, un énoncé comprenant plusieurs questions doit être décomposé.

La présentation sous forme de doubles pages des manuels scolaires – encore très à la mode -, chargées de nombreux documents, n'est ni ergonomique ni performante en terme de transmission des connaissances pour tous les élèves, et encore plus pour les élèves qui ont des troubles des apprentissages : dispersion, confusion, trop de stimulations visuelles inutiles et parasites.

Le personnel médical et paramédical qui suit l'enfant, doit pouvoir rencontrer les enseignants ainsi que l'assistante de vie scolaire (AVS) pour mutualiser les informations sur les meilleures pratiques et adaptations à mettre en place.

De nombreuses conditions doivent être réunies et intégrées pour que la scolarisation réussisse :

Les moyens mis en place pour aider et accompagner nos enfants ne vont pas être les mêmes partout. Ils dépendent du niveau de compétence et d'implication des enseignants et du personnel paramédical, de la teneur et de la qualité de la réunion d'équipe éducative qui se réunit à l'école pour mettre en place le PPS (Projet Personnel de Scolarisation).

Cette réunion doit avoir lieu dès le début de l'année scolaire, voire en fin d'année précédente pour anticiper et organiser toutes les aides à apporter à l'enfant. Les personnels des SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) sont généralement très impliqués dans la pertinence de cette réunion.

Lors de cette réunion d'équipe éducative, le déroulé du parcours scolaire doit être explicitement envisagé, chaque matière doit être « épluchée » afin de prévoir des mises en place nécessaires d'aménagements et d'adaptations détaillées. Tout doit être précisément noté pour garantir une mise en application efficiente :

- le choix des logiciels qui doivent être utilisés,
- la fréquence et les moments de participation de l'AVS,
- la présentation des schémas,
- la manière dont les contrôles doivent être faits,
- le lieu, le report possible pour la mise en place du tiers temps, ...

Des aménagements possibles :

L'école du numérique :

- en février 2010, M. Jean-Michel Fourgous, Député-maire d'Élancourt a remis à M. Luc Chatel un rapport sur la modernisation de l'école par le numérique : « Réussir l'école numérique » (<http://www.reussirlecolenumerique.fr/>).
- Ce rapport contient 70 mesures très importantes pour l'ensemble du monde éducatif et l'ensemble des élèves.
- sous l'impulsion de la DUI (Délégation aux Usages de l'Internet), Secrétariat d'État à l'Économie Numérique – Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, conformément à la Mesure 28 du Plan France Numérique 2012, un *Diagnostic des Usages de l'ordinateur à l'école par les élèves en situation de handicap*, a été élaboré par un groupe de travail piloté par Jean-Marc Roosz. Ce diagnostic met en lumière un certain nombre de préconisations.

Dossier : Les aides scolaires

- toujours sous l'impulsion de la DUI, une Plateforme Web2.0, interactive et collaborative, dédiée à la thématique « *Enfant / Handicap / École* » est en cours de construction. Son objet est de mutualiser les connaissances et les pratiques, souvent de très haute valeur, éparses sur le territoire et sur le net. Cette plateforme sera finalisée en termes de graphisme, d'ergonomie et de facilité de navigation, dans le courant du mois de janvier 2011. Voir : www.ecole2demain.org
- le jeudi 25 novembre 2010, M. Luc Chatel, Ministre de l'Éducation Nationale, a fait une déclaration, accessible sur le site de l'Éducation Nationale, pour annoncer un plan de développement du numérique à l'école. Même s'il ne mentionne pas les élèves handicapés, ce qu'il dit est extrêmement intéressant pour nos enfants.
- après Élancourt dans les Yvelines, le Conseil Général de la Corrèze a distribué aux collégiens et aux professeurs des tablettes tactiles pour expérimentation au mois de novembre 2010. Cette expérimentation va également être menée avec des enfants dyspraxiques par un chercheur et notre association « Dyspraxique Mais Fantastique », dans le cadre d'un projet de recherche, Dyspraxie : de l'école à l'entreprise, avec le soutien de ERDF.

Un cursus du niveau en deux ans :

Nos enfants sont souvent sujets à une grande fatigabilité inhérente à leur trouble, à un épuisement à force de s'adapter à la norme scolaire, à un rythme soutenu de rééducation.

Ils peuvent également avoir à faire face à l'insuffisance de la prise en compte de leur handicap...

Dans certains cas, un aménagement peut alors être envisagé, discuté en réunion d'équipe éducative. Un projet fin et pertinent peut être concerté, décidé et mis en application.

Il s'agit d'organiser un cursus de niveau en deux ans pour éviter d'en arriver à un redoublement inévitable en fin d'année scolaire, notamment en année de troisième:

- l'organisation consiste à effectuer une classe en deux années, en favorisant certaines matières la première année, comme par exemple le Français (analyse de textes et possibilité de s'exercer à la prise de note utile dans toutes les matières), l'histoire-géographie, les sciences de la vie et de la terre. En première année, les mathématiques ne seraient pas laissées de côté mais travaillées davantage en remise à niveau, favorisant ainsi de meilleures compétences pour l'année suivante.
Il en serait de même la seconde année pour le français et les langues avec l'introduction d'autres matières telles que la physique.
- Dans ce cas, le Brevet est lui aussi passé en deux sessions à la fin de chacune de ces deux années, et ce, dans les matières concernées par cet aménagement. Les notes obtenues pouvant être conservées cinq ans.

Ces aménagements sont donc à discuter en équipe éducative en présence du chef d'établissement ou de son représentant, du médecin scolaire, de l'infirmière, de l'enseignant référent, des paramédicaux du SESSAD ou libéraux, ainsi que du professeur principal : la situation est examinée, argumentée et une proposition est faite.

Le Brevet et le Baccalauréat peuvent être passés en plusieurs années. Nous connaissons un exemple de BTS aménagé sur trois ans.

D'autres « allègements rationnels » sont possibles :

Face à la fatigabilité de nos enfants, il est possible d'apporter des allègements en ce qui concerne les devoirs à la maison :

- en demandant aux enseignants de diminuer le nombre d'exercices, si ceux-ci portent sur la même compétence, en n'en gardant qu'un ou deux.
Il est important de ne pas hésiter à communiquer avec le(s) professeur(s) pour lui expliquer pourquoi les devoirs n'ont pu être faits en entier : fatigue, rééducations...

Dossier : Les aides scolaires

- en disposant d'un jeu de livres à l'école et d'un autre à la maison,
- en aménageant l'emploi du temps pour pouvoir y insérer des séances de rééducation sans que cela ne soit au détriment de certaines matières qui ont aussi leur légitimité,
- en permettant l'utilisation de photocopies de qualité pour suppléer aux livres aux pages trop chargées,
- en donnant la possibilité à l'enfant et/ou son AVS d'avoir accès à la photocopieuse de l'établissement scolaire, en permettant que les devoirs à la maison soient écrits par une tierce personne sous la dictée de l'enfant (fonction de « secrétaire »),
- en s'appuyant sur un professeur particulièrement réceptif et au fait de la problématique quant au trouble de l'enfant, qui diffusera ensuite l'information, les aménagements et les adaptations pédagogiques à réaliser auprès des autres enseignants,
- l'enseignant(e) peut également diminuer le nombre d'exercices de contrôle visant à vérifier les compétences de l'élève. La fonction « intensité – entraînement » du contrôle pourra être réalisée à un autre moment, à l'école ou à la maison.

Lorsque le métier de pédagogue est revisité par ce type de problématique, ceci motive énormément les enseignants car les résultats s'avèrent probants.

Organisation du tiers temps :

Le tiers temps ne doit pas forcément être placé dans la continuité du contrôle. Cela peut être fait en décalé, réalisé à un autre moment de la journée ou de la semaine.

Il peut en être de même avec le contrôle en lui-même, avec la possibilité de le continuer dans certains cas à la maison. Cependant cela n'est seulement possible et envisageable que dans un climat de totale confiance instauré entre parents et enseignants.

Il y a pourtant une gestion du tiers-temps à mettre en place pour laquelle l'élève doit se familiariser progressivement. Il est important qu'il s'entraîne à assimiler et gérer ce dispositif dans la foulée du contrôle, en prévision des examens qu'il devra passer (Brevet, Baccalauréat, ...).

Cela s'apparente à apprendre à gérer sa fatigue, à savoir organiser ses réponses en fonction des questions posées (les plus faciles au début, les plus difficiles ensuite ; se reposer pour ensuite reprendre une question difficile).

Lors de cet aménagement, l'élève peut être accompagné d'un secrétaire informé des adaptations et des consignes qu'il doit lui-même réaliser ou pas.

Comme par exemple, reformuler l'énoncé, les consignes, vérifier que l'élève a bien compris, décomposer les questions, surligner pour certains...

Le principe est de mettre en œuvre, au moment de l'examen, ce qui a été mis en place tout au long de l'année scolaire. Un cahier des charges précis est donc essentiel pour pouvoir le mettre en application.

La demande d'un tiers temps doit être réalisée dès le début de l'année scolaire pour qu'il puisse être appliqué au moment de l'examen. Il existe parfois un déni du trouble qui retarde la demande du tiers temps trop tardive, et sans cohérence avec le parcours de l'élève : la demande sera alors refusée par l'Inspection académique.

Les Auxiliaires de vie scolaire (AVS) :

Le recrutement des AVS est complexe et chronophage. Du fait de la précarité de cette fonction et de la rémunération très faible, les candidats sont rares.

Les AVS sont par conséquent difficiles à recruter et mal formé(e)s. Nous constatons qu'il y a différents dysfonctionnements au sein de l'État où les différents acteurs ne jouent pas leur rôle :

- les familles et les paramédicaux sous-expriment le besoin d'AVS, en anticipant une carence de la MDPH. Ils ne demandent pas toujours le nombre d'heures nécessaires correspondant aux besoins réels de l'élève.
- la MDPH sous-notifie l'AVS en anticipant une carence de l'Éducation nationale.
- et enfin, l'Éducation nationale sous-dote l'élève en anticipant des problèmes de budget.

Dossier : Les aides scolaires

A force d'anticiper dans des champs qui ne sont pas de leur responsabilité, les différents décisionnaires "bloquent" le système, font dysfonctionner l'État, parce que les besoins sont alors "**sous-connus**", et l'État **sous-agit**, n'étant pas en phase avec la réalité en terme de besoins d'AVS.

Il est donc impérieux que chacun fasse une demande juste et nécessaire en rapport avec les troubles et leur sévérité. C'est la condition pour qu'en fin de chaîne (chaîne de fonctionnement et non de dysfonctionnement), des budgets puissent alors être débloqués par le Ministère.

Les dysfonctionnements cités montrent que le fondement de la scolarisation des élèves en situation de handicap n'est pas encore intégré. L'arbitrage des uns et des autres pour une dotation d'AVS n'est pas encore perçu comme étant un acte « noble ».

Par exemple, imaginons que pour des élèves ordinaires, il manque 253 tables et chaises et 38 Professeurs des écoles dans une Académie : l'alerte suivrait aussitôt la voie hiérarchique sans que soient anticipés des problèmes de budgets !

Si ce n'est pas le cas pour les besoins des élèves en situation de handicap, c'est certainement parce que le fondement de leur scolarisation n'est pas vraiment intégré par la majorité des acteurs, alors que demander un arbitrage pour des tables et des chaises est "noble" et tombe sous le sens : on ne prend pas de risques (de déplaire à la hiérarchie et au Ministère, s'agissant du Recteur).

Il y a bien un problème sociologique et de représentation à travailler. Cela demande de l'information, de la formation, de la conviction et, actuellement, du courage.

Jean-Marc Roosz

Pour conclure tout simplement cet entretien, l'équipe de Tête en l'air souhaite préciser que tous les enfants de neurochirurgie n'ont pas besoin de tous ces aménagements. Cependant, tous ces aménagements existent, sont possibles et doivent faire l'objet, chaque fois qu'il est nécessaire, de réflexions communes entre enseignants, parents, rééducateurs, médecins ...

Nos enfants peuvent tous apprendre ...

Merci à Monsieur Jean-Marc Roosz pour sa précieuse participation à notre lettre.

Diane MOSNY



Pour nous contacter :

Association Tête en l'Air

☎ 01 45 48 15 42

✉ : contact@teteenlair.asso.fr

Dossier: Les aides scolaires

Le SESSAD

Le SESSAD, « quoi qu'est ce » ?

Sous ces belles majuscules se cache un nom un peu barbare et longuet, qui nécessite quelques explications.

... Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile ...

Le SESSAD accompagne des enfants et des adolescents présentant des troubles apparentés à une difficulté intellectuelle légère ou moyenne, à un handicap moteur ou sensoriel ; mais dont la sévérité n'empêche pas une scolarisation en milieu non spécialisé. Le plus souvent, ces enfants sont scolarisés en CLIS, ULIS ou EGPA, voir même parfois dans des classes ordinaires.

A ce titre, il existe différents types de SESSAD, qui se spécialisent en fonction des divers handicaps existants.

Cette structure a pour mission une fonction de diagnostic, le maintien de la scolarisation et la prévention de toute exclusion scolaire pour de jeunes enfants et adolescents présentant un handicap visible ou invisible.

Pour se faire, elle travaille dans une triple dynamique (pédagogique, éducative et thérapeutique) répondant au maximum aux besoins et objectifs inscrits dans le projet personnalisé de chaque enfant :

- pédagogique, car il n'est pas de progression sans apprentissage,
- éducative, car il faut donner à ces enfants les moyens d'une socialisation réussie,
- thérapeutique, car il s'agit de soulager la souffrance psychique et/ou physique des enfants et d'accepter leurs différences.

Ces approches croisées nécessitent une équipe pluridisciplinaire, le plus souvent constituée d'éducateurs, de rééducateurs (orthophoniste, psychomotricien, kinésithérapeute...), de psychologues, d'une assistante sociale et d'un professeur des écoles.

Ainsi existe-t-il une transdisciplinarité qui confirme l'enfant dans sa place au centre du dispositif qu'est le projet individualisé.

Cependant le travail de ce service se situe à la confluence des divers partenaires agissant auprès de l'enfant, tels que la famille et l'école.

De ce fait l'action même des professionnels va s'articuler autour et dans les différents lieux de vie de l'enfant ; d'où le sens de « service A Domicile ».

Chaque professionnel pourra recevoir l'enfant sur le site du SESSAD et travailler avec lui dans le domaine de ses compétences, ou bien le voir au sein de l'école par exemple.

Les prises en charge pourront être individuelles ou collectives, selon les besoins.

Ces modes d'interventions et leur nombre s'évalueront en équipe après une période d'observation et s'étudieront au cas par cas.

Chaque enfant disposera d'un mode de prise en charge bien spécifique, qui correspondra au plus près à ses besoins.

Toutefois, l'enfant n'est pas le seul interlocuteur auquel les professionnels s'adressent. Dans son mode d'intervention le SESSAD reste le plus proche possible des parents. Afin de mener au mieux l'accompagnement de l'enfant, les parents seront les interlocuteurs privilégiés ; les professionnels sont à l'écoute de leurs besoins, de leurs attentes et parfois même de leurs non-attentes.

C'est ensemble que le projet personnalisé de l'enfant sera construit.

Le SESSAD correspond donc à un service de coordination entre les différents partenaires travaillant auprès de l'enfant ; ceci afin que celui-ci soit soutenu dans son évolution et son développement personnel, et qu'il gagne en autonomie.

Cécile SALAUN

Fiche pratique : Les aides scolaires

La scolarisation d'un enfant présentant un handicap, nécessite parfois des aménagements, des aides spécifiques et du matériel pédagogique adapté lorsque les besoins de l'enfant l'exigent, et ce pour optimiser la réussite de sa scolarité.

Après avoir inscrit son enfant dans l'école de référence ou dans un autre établissement, les parents doivent saisir la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de leur département, le plus vite possible.

Un projet personnalisé de scolarisation (PPS) est mis en place lors de la première réunion d'équipe éducative. Il tient compte de l'évaluation des besoins de l'enfant, de ses souhaits, notamment en situation scolaire et ce, en étroite collaboration avec les parents.

Selon l'article D 351-5 du Code de l'éducation : « *Un projet personnalisé de scolarisation définit les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap* ».

Ce projet est établi en collaboration avec les parents, le ou les enseignants de l'enfant, le directeur ou chef d'établissement, le psychologue scolaire, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, du personnel paramédical, ainsi qu'un enseignant référent.

L'enseignant référent désigné a pour mission de servir d'interlocuteur entre tous les partenaires de la scolarisation de l'élève, d'être « l'articulation » des projets, d'animer et d'assurer la coordination de mise en place des aides, du dispositif entre l'école, l'établissement scolaire et la MDPH.

N'hésitez pas à prendre contact le plus rapidement possible avec l'enseignant référent qui suivra votre enfant tout au long de sa scolarité. Vous obtiendrez ses coordonnées auprès du directeur de l'école, du chef d'établissement ou de la MDPH dont vous dépendez.

Pour accompagner l'élève, **l'auxiliaire de vie scolaire (AVS)** a pour mission d'accompagner l'élève pour réaliser certaines tâches de vie quotidienne au sein de son établissement scolaire.

Pour connaître les possibilités de recours à l'aide d'un auxiliaire de vie scolaire, prenez contact avec la MDPH de votre département ou auprès de l'enseignant référent.

C'est également auprès de la MDPH ou de l'enseignant référent dont vous dépendez, que le souhait de matériel pédagogique adapté pour votre enfant sera étudié.

Il existe des **aménagements pour les examens**, contrôles et concours organisés par l'Éducation Nationale.

Selon le code de l'éducation, article D 351-28 : « *Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Le médecin rend un avis, qui est adressé au candidat et à l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser l'examen ou le concours, dans lequel il propose des aménagements. L'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat.* »

Ces dispositions particulières peuvent être une aide par une tierce personne (un secrétaire), une augmentation d'un tiers du temps des épreuves, l'utilisation d'un matériel spécialisé.

Pour prétendre à l'autorisation de ces mesures, il est nécessaire de se renseigner dès le début d'année scolaire auprès de l'enseignant référent, du chef d'établissement ou du service des examens ou concours et formuler la demande d'aménagement dès l'inscription.

Voici les liens de sites qui pourront vous renseigner sur la scolarisation de votre enfant :

<http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>

<http://vosdroits.service-public.fr/F14984.xhtml>

Pour connaître les coordonnées de la MDPH dont vous dépendez :

<http://www.cnsa.fr/>

témoignages

Mes aménagements scolaires

Je suis atteint d'une hydrocéphalie. La pose de la valve, à la naissance, a endommagé mon nerf optique. Elle a également engendré des troubles moteurs du côté gauche.

Au cours de ma scolarité, j'ai pu bénéficier de nombreux aménagements, notamment pendant les examens.

Tout d'abord je dois préciser que je n'ai pas eu d'auxiliaire de vie scolaire. Les aménagements ont donc eu lieu au cas par cas, en fonction notamment de la disponibilité du personnel enseignant et éducatif.

En raison de mes problèmes de vue, je me plaçais toujours au premier rang, de préférence dans l'axe du tableau. J'ai néanmoins rencontré quelques difficultés dans certaines salles de classe un peu larges, où le tableau l'était également. Mais dans ce cas, les enseignants bougeaient le tableau ou me dictaient ce que je ne pouvais pas voir.

Au collège est apparu le problème du sport. En sixième, mon professeur, en accord avec mes parents, m'a autorisé à participer à certaines activités comme le badminton, mais m'en a «interdit» d'autres, comme le handball, parce qu'elle pensait que personne ne me passerait la balle. En contrepartie, je restais en étude, ce qui me permettait de m'avancer dans mes devoirs. Les années suivantes, les professeurs m'ont dit :« Tu fais ce que tu peux». Néanmoins, je n'ai pas passé l'épreuve de sport au bac. J'en ai été dispensé pour raisons médicales.

Mais les véritables difficultés sont apparues en classe de 4^{ème}.

Un jour, à la fin d'un de ses cours, mon professeur principal (professeur de Français) me dit: « Nicolas, j'ai l'impression que vous avez du mal à terminer vos devoirs sur table (DST) ». J'ai reconnu que j'avais quelques difficultés dans les matières où je devais faire travailler ma main gauche. Elle m'a alors parlé du tiers-temps, dont je pouvais bénéficier au brevet des collèges. Pour les examens du contrôle continu, on ne pouvait rien faire. Pour le brevet, grâce à un certificat médical de mon médecin traitant, j'ai pu bénéficier d'un tiers temps et d'un agrandissement au format A3 des sujets. Le brevet des collèges s'est bien passé.

En seconde, j'ai expliqué mon cas à mon professeur principal, cette fois-ci mon professeur de mathématiques. Elle m'a proposé un tiers temps pour ses devoirs, et elle me surveillait elle-même. Pour les sciences physiques et les Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), nous commençons les travaux pratiques. Cela ne s'est pas trop mal passé. En sciences physiques, comme nous étions 17, je faisais partie du seul groupe de trois élèves, mais les groupes n'étaient pas imposés. Si bien qu'un jour, je me suis retrouvé tout seul. Le professeur n'a pas du tout apprécié cela et a demandé que deux élèves me rejoignent pour m'aider. Ensuite, elle a exigé qu'il en soit ainsi jusqu'à la fin de l'année scolaire. J'ai été très touché par ce geste, mais aussi gêné vis-à-vis de mes camarades.

En première, j'ai expliqué ma situation à mon professeur principal (d'économie cette année-là), sans rien demander. C'est elle qui, au bout d'un mois, m'a dit la même chose que mon professeur de Français en 4^{ème}. Je lui ai dit que j'avais déjà bénéficié d'un tiers-temps pour le brevet. Elle m'a alors proposé d'en bénéficier pour le bac de Français et de SVT (épreuves anticipées du bac en section Économique et Social). Je pense que cela m'a beaucoup aidé en Français. En effet j'ai eu 16/20 à l'écrit, alors que mes notes habituelles voisinaient le 10/20. (Je disposais là aussi de l'agrandissement des sujets.)

En terminale, j'ai fait une demande d'aménagement pour le bac. Pour ce qui était du contrôle continu, mes professeurs et les surveillants m'ont redit qu'ils n'avaient pas la possibilité matérielle de m'accorder le tiers-temps. Lors du bac blanc, un professeur d'économie a eu une idée. Elle m'a dit: « Puisque tu n'as pas la spécialité économie, pourquoi ne resterais-tu pas avec ceux qui l'ont. Cela te donnerait une heure de plus? » J'ai trouvé l'idée excellente!

témoignages

J'en ai aussitôt parlé à mon professeur (la même qu'en première, mais cette fois-ci, elle n'était pas mon professeur principal). Elle m'a dit: « C'est une très bonne idée. Mais pourquoi ne le feriez-vous pas pour les autres matières du bac blanc ? »

Elle a rédigé un mot à l'attention de la Conseillère Principale d'Éducation (CPE) et m'a conseillé d'aller la voir. La CPE m'a dit: « d'accord Nicolas. Nous passons un contrat de confiance. Au moindre problème, on arrête tout.» Il n'y a pas eu de problème et j'ai pu ainsi faire tous les DST jusqu'au bac (que j'ai eu bien sûr).

A l'université, je suivais des études de Langues Étrangères Appliquées. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, certaines matières pouvaient encore me poser quelques problèmes: d'une part l'économie avec les graphiques, d'autre part les cours de civilisation étrangère avec les cartes.

J'ai fait une nouvelle demande d'aménagement lors de la visite médicale que doit passer tout nouvel étudiant . L'infirmière m'a demandé à quoi me servait mon tiers-temps.

Je lui ai expliqué que —entre autres- les graphiques et les cartes m'étaient difficiles à faire et me prenaient beaucoup de temps.

Elle m'a répondu: « Mais tu sais que tu peux demander l'aide d'un(e) secrétaire pour tes examens: ce que j'ai donc fait. J'ai également demandé le tiers-temps et l'agrandissement des sujets, qui m'ont été, là encore, fort utiles.

Pour finir, je dirai qu'il ne faut pas hésiter à discuter avec tous les enseignants, même pour les matières dont on peut penser que l'enfant n'a pas besoin d'aide. Il faut que toute l'équipe éducative soit au courant des problèmes de l'enfant, afin d'éviter les blocages et les réactions maladroites au premier problème venu.

Nicolas Bonnet

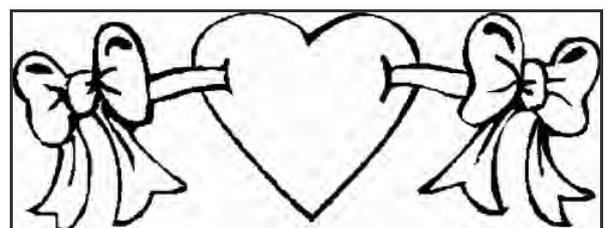
Je m'appelle Camille.

J'ai bénéficié d'un tiers temps depuis la classe de troisième, suite à des interventions liées à une tumeur au cervelet.

Lors des examens, ma lenteur était handicapante. Le tiers temps m'a permis de bénéficier de temps supplémentaire afin de ne pas me précipiter pour faire le ou les exercices demandés.

De plus, après la dernière intervention, ayant perdu de la motricité de la main, j'ai bénéficié d'une secrétaire.

Et j'ai eu mon BTS !



www.teteenlair.asso.fr

Échos des réseaux : La journée des Dys

Le samedi 9 octobre 2010, la 4ème édition de la Journée nationale des Dys a été organisée par la Fédération des APAJH et la Fédération Française des Dys à l'Université Paris Dauphine, avec pour thème : « un projet, un métier, un emploi » .

Orthophoniste dans un Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile de l'APF (Association des paralysés de France), je suis confrontée avec l'équipe pluridisciplinaire dont je fais partie, à de plus en plus de demandes de la part des jeunes que nous accompagnons et de leurs familles, concernant la poursuite des études et l'entrée dans la vie active.

En effet, nous accueillons des jeunes porteurs de handicaps moteurs mais aussi atteints de troubles spécifiques notamment de type dyspraxiques ou dysexécutifs et sommes sollicités pour trouver la filière d'étude la plus adaptée.

J'ai donc assisté, à ce titre, au forum organisé le 9 octobre dernier par la Fédération française des Dys à Paris.

Les informations recueillies lors de la table ronde animée par différents intervenants (Droit au savoir, Tremplin, Proavenir...) ont été précieuses et rapportées à mon équipe.

Elles nous ont permis une réflexion élargie et nous ont ouvert de nouvelles pistes de travail.

Merci donc aux organisateurs de cette journée.

Le seul regret que je pourrais exprimer est le manque d'informations concernant cette journée.

En effet, j'ai eu connaissance de cet événement grâce à une personne de mon entourage appartenant à l'association «Tête en l'air», l'information n'étant pas parvenue à notre structure pourtant située dans le Val de Marne et s'adressant à des jeunes porteurs de handicaps.

Annie Deporte



**Un grand merci à Barbara
pour son si beau dessin**

Nous avons lu pour vous

Mes cartes mémos

Pour apprendre et mémoriser ses verbes irréguliers en allemand et/ou en anglais enseignés au collège, quoi de mieux qu'un jeu?

Apprendre, mémoriser, se faire réciter, réviser, jouer à plusieurs, et même animer les longs voyages, voici ce que propose MES CARTES MEMO.

Élaboré et testé par des collégiens et sous forme de jeu de cartes présentant tout le programme de la 6^{ème} à la 3^{ème}. L'apprentissage est progressif: un filet de couleur par niveau de classe.

Toutes les infos sur le site :

<http://www.happylearning.eu/f/index.php>



Opération dragon jaune

De Julian Press

Livre à énigmes (dès 8 ans)

Éditeur : Actes Sud Junior

Collection : Actes Sud Junior

L'histoire commence comme une enquête policière menée par l'agence Malice et Réglisse. Dès la première page tournée de ce grand album, le jeune lecteur découvre avec délice que l'enquêteur n'est autre que lui-même.

Et s'il veut poursuivre sa lecture, il devra résoudre les énigmes une à une avec persévérance, observation et goût du risque pour mener à bout pas moins de 60 énigmes !



Le Lynx

Jeu De Société (4 ans)

Le jeu Lynx est un jeu éducatif et très ludique d'observation, de discrimination visuelle, de coordination oculomotrice qui met les réflexes et le vocabulaire des enfants à l'épreuve. Les joueurs du jeu du Lynx font appel à leur mémoire visuelle pour repérer le plus vite possible une image piochée au hasard parmi plus de 300 représentées sur un plateau. Le Lynx, jeu à fort potentiel, est également intéressant pour apprendre du vocabulaire. Chose importante, le Lynx présente aussi l'intérêt de niveler les valeurs : un enfant plus petit pourra battre un adulte ou des frères et sœurs plus âgés.



La parenthèse

d'Élodie Durand

Édition Delcourt

La Parenthèse est un témoignage, une bataille contre l'adversité. Le récit d'une mémoire abîmée par le temps et par la maladie d'une jeune fille de 21 ans ...

Roman graphique autobiographique bouleversant illustré par l'auteur.



Rubrique trucs et astuces

Après le séjour de notre enfant en Neurochirurgie pédiatrique, au moment du retour à la maison, beaucoup d'entre nous se posent cette question :

Et maintenant, mon enfant va-t-il pouvoir s'habiller, aller à l'école, faire du sport ? ...

Pour lui permettre de réussir, il nous faut souvent faire preuve d'imagination, afin de trouver des « trucs », des « astuces », des « outils » pour l'aider.

Tête en l'Air vous propose donc, grâce au site Internet et à la lettre, de mettre en commun toutes ces solutions afin d'apporter des solutions simples à ceux qui se sentent désemparés face aux difficultés que peut rencontrer leur enfant dans la vie quotidienne.

Attention : les solutions proposées ne sont pas universelles. Chaque enfant est unique.

Une solution qui marche pour l'un ne conviendra pas forcément pour un autre.

Nous commençons avec deux astuces et nous vous invitons à nous adresser les vôtres, par courrier postal ou électronique.

la machine à plier les t-shirts

matériel :

2 morceaux de carton de 72 cm par 25 cm pour les côtés

1 morceau de carton de 72 par 40 cm pour le centre

1 petit morceau de carton de 25 cm par 36 cm

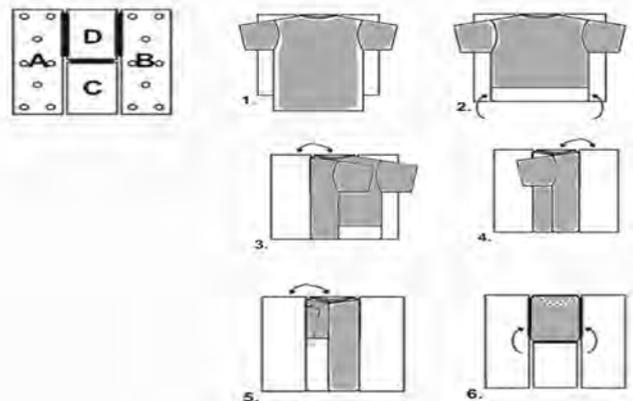
1 cutter, du scotch et des bouts de carton

Toutes les explications sur le site :

<http://www.koreus.com/video/machine-plier-tshirt.html>

Se trouve également en vente dans le commerce.

Schéma



La souris LOUPE !

Souris Comfort Optical Mousse 3000

C'est une souris d'ordinateur normale, avec un petit bouton supplémentaire qui permet d'activer une loupe. Le niveau d'agrandissement peut se régler et peut ne concerner qu'une partie de l'écran. (20 euros environ)



Appel à témoignage

Vous,

**ancien patient
dans un service de Neurochirurgie pédiatrique**

« *Qu'êtes-vous devenu* »?

**Votre témoignage et votre parcours
nous intéressent pour notre prochaine lettre !**



**Association « Tête en l'Air »
25 bis rue d'Alsace
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Tél./Fax : 01 45 48 15 42
contact@teteenlair.asso.fr**



URGENT

Tête en l'air a besoin de vous

Savez vous que Tête en l'air pour exister ne peut compter que sur les cotisations de ses membres, 20 € par an, et sur des dons ?

Aujourd'hui, il est indispensable pour Tête en l'air de trouver de nouveaux financements pour poursuivre son action afin que chaque enfant suivi en neurochirurgie retrouve le chemin de la vie normale après l'hospitalisation.

Ainsi nous pourrons continuer à :

- Être à votre Écoute lors des « petits déjeuners » du service ou par téléphone,
- Apporter des informations essentielles à vous parents,
- Poursuivre l'édition bi-annuelle de cette lettre,
- Remettre à jour le site et en assurer son actualisation régulière,
- Renouveler et imprimer le guide,
- Soutenir la journée des DYS, avec la FFDys.

Ces financements ne viennent pas tout seul et vous pouvez nous aider !

Comment ?

- En renouvelant régulièrement votre cotisation et en sollicitant la générosité de votre entourage,
- En faisant appel à des entreprises nationales ou régionales que vous connaissez qui sont sensibles à notre mission et qui partagent nos valeurs.

Si vous ne souhaitez pas, seul, démarcher une entreprise, n'hésitez pas à nous contacter. Nous monterons un dossier de demande de financement avec votre soutien.

**Ce besoin est très urgent.
Nous comptons sur vous.**

Pour adhérer, renouveler votre cotisation pour l'année 2010 ou nous envoyer un don, merci de joindre le bulletin ci-dessous.

Bulletin à découper et à retourner avec le versement à :
Association "Tête en l'air" - 25 bis rue d'Alsace - 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Tel : _____ Adresse e-mail _____

- J'adhère à l'association "Tête en l'air" et je verse **20 €**.
- Je souhaite soutenir l'action de l'association "Tête en l'air" en versant un don de : _____

Signature :

